

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1412

10 juillet 2007

### SOMMAIRE

3 P & Partner Holding S.A. ....	67745	Malicoa S.A. ....	67730
A.G. Buildings S.A. ....	67736	Millicom International Cellular S.A. ....	67747
AXA Agence Générale Paul Hauffels s.à r.l. .....	67773	Minesco S.à r.l. ....	67762
BBVA Durbana International Fund ....	67772	MLArg Real Estate 5 ....	67750
Bureau de Courtage Paul Hauffels s.à r.l. .....	67773	M.T.I.I. S.à r.l. ....	67766
Carcani ....	67734	NBC Invest S.à r.l. ....	67736
Carpio S.à r.l. ....	67730	OHSF Funding II S.à r.l. ....	67744
Cork Quality Services S.A. ....	67734	Orchape-Lux S.à r.l. ....	67773
Credit Alpha Funding II S.à r.l. ....	67744	Pescatore Properties S.A. ....	67772
Credit Alpha Funding I S.à r.l. ....	67743	Polyle S.A. ....	67746
Credit Opportunities European Funding S.à r.l. ....	67745	Praktiker Luxembourg S.à r.l. ....	67776
Dolpa S.à r.l. ....	67739	Prizor S.A. ....	67747
Eaton Holding V S.à r.l. ....	67753	Pylos Luxembourg S.A. ....	67772
E.M.B.I. S.à r.l. ....	67774	Redlux International S.A. ....	67747
Emerald Box S.A. ....	67736	Refralux S.à r.l. ....	67762
Euler Hermes Ré ....	67740	Regenbogenzwei S.A. ....	67748
Eurofid S.à r.l. ....	67737	Rhodos S.A. ....	67748
First Euro Industrial Properties S.à r.l. ....	67773	Roof Russia S.A. ....	67762
France Capital ....	67772	Santatecla S.A. ....	67749
France Capital ....	67771	Santorini S.A. ....	67745
Galleria I ....	67770	Simo-Haustechnik S.à r.l. ....	67774
GPB Credit Risk Management S.A. ....	67749	Sofires S.A. ....	67744
Holding Financière Joncs S.A. ....	67737	Soparim S.A. Holding ....	67734
International Credit Mutuel Reinsurance .....	67739	Soramat S.A. ....	67739
Investors Retail Holding ....	67753	Steel Finance S.A. ....	67752
Jetlux Europe S.à r.l. ....	67741	Syndicat Général-Ré S.A. ....	67766
LDV Management AERIUM III S.C.A. ....	67749	Thes Europe S.A. ....	67743
Leroy Merlin Participations & Cie Valac- tion ....	67771	Timesavers s.à r.l. ....	67770
LuxCo 15 S.à r.l. ....	67770	Tonsley Holding S.A. ....	67773
LuxCo 25 S.à r.l. ....	67740	Tuscany Real Estate S.A. ....	67746
Luxembourg China S.A. ....	67771	UMA, Unified Management Associates S.A. ....	67752
		Weber Frères Participations S.à r.l. ....	67768
		Young ....	67774

**Malicoa S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 25.319.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 16 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 16 mai 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour MALICOA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065157/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05658. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Carpio S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 128.124.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Alfredo Del Frate, agriculteur, né à Lanuvio, Italie, le 5 janvier 1941, demeurant à Lanuvio, Italie, viale A. Gramsci n° 17, code fiscal DLF LRD 41A05 C767P,

ici représenté par Monsieur Giulio Florenzi, entrepreneur, né à Rome, Italie, le 8 janvier 1942, demeurant à Rome, Italie, via Colle Sangiovese no 6, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que le fondateur déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de CARPIO S.À R.L.

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 140.000,- (cent quarante mille euros), représenté par 140 (cent quarante) parts sociales de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées par une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affectée à la réserve légale.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les cessions de parts sont régies comme suit:

1. Cession en cas d'associé unique.

Les cessions de parts sociales sont libres.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

A l'unanimité, les associés peuvent décider de procéder au rachat de parts sociales propres de la société.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat, et ce conformément aux exigences légales, en ce compris notamment les dispositions prescrites par les articles 59, 162 et suivants de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales et celles relatives à l'évaluation et à la libération des apports en nature.

**Art. 13.** Sauf en cas de gérant unique, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Toutefois, en cas d'urgence ou de difficultés matérielles, la tenue de réunions n'est pas obligatoire.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Décisions des associés

**Art. 14.** En cas de pluralité, les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales luxembourgeoises en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les cent quarante (140) parts sociales représentant le capital social ont toutes été souscrites par Monsieur Alfredo Del Frate, fondateur prénommé.

Le capital social a été intégralement libéré par l'apport d'un immeuble situé en Italie, ci-après décrit:

#### *Description de l'apport*

Un terrain d'une superficie de 3,287 mètres carrés situé sur le territoire de la République Italienne, sur la commune de Lanuvio, en zone touristique et résidentielle C2, inscrit au registre cadastral de la commune de Lanuvio (Rome-Italie), sous le compartiment CE5, feuille no 13, parcelles 572, 574, 576 et 578.

Cet apport est évalué à la somme de EUR 140.000,- (cent quarante mille euros).

#### *Titre de propriété*

- Les parcelles 572 et 574 ont été acquises suivant acte de donation reçu par Maître Pietro La Monica di Roma, notaire de résidence à Rome, en date du 28 décembre 1989, no 15327 de son répertoire, transcrit à l'Agence du Territoire de Rome, le 23 janvier 1990 au no 2694.

- Les parcelles 576 et 578 ont été acquises suivant acte de vente reçu par Maître Aldo Carrara di Genzano, notaire de résidence à Rome, en date du 20 avril 1998, no 16548 de son répertoire, transcrit à l'Agence du Territoire de Rome, le 6 mai 1998 au no 9141.

#### *Rapport d'évaluation de l'apport*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, la société AACO S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, représenté par Monsieur Stéphane Weyders, en date du 23 avril 2007, qui conclut de la manière suivante:

#### *Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Charges et conditions de l'apport*

1.- La société présentement constituée s'engage à respecter et se conformer à toutes les clauses et stipulations contenues dans l'acte d'acquisition prémentionnée.

2.- Ledit bien est apporté en pleine propriété, pour quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires et privilégiées.

3.- La société présentement constituée sera propriétaire du bien par l'effet des présentes et en aura la pleine et entière jouissance à compter de ce jour.

4.- La société présentement constituée prendra l'immeuble lui cédé tel et ainsi qu'il appartient à l'apporteur et dans son état actuel, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues y attachées le cas échéant, sans garantie de la part de l'apporteur de la désignation et de la contenance indiquées, le plus ou le moins, même dépassant le vingtième, étant au profit ou à la perte de la société présentement constituée.

L'apporteur déclare expressément qu'il n'a créé aucune servitude et qu'il n'est pas à sa connaissance qu'il en existe une à charge de l'immeuble cédé, sous réserve cependant de celles éventuellement reprises dans l'acte d'acquisition reçu par le notaire instrumentant, dont question ci-avant.

5.- Toutes les contributions et tous les impôts de l'Etat ou de la Commune généralement quelconques, pouvant grever l'immeuble objet des présentes, sont à charge de la société présentement constituée à partir du jour de l'entrée en jouissance.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Marco Cameroni, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

b) Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

c) Mademoiselle Katiuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

La Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: G. Florenzi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, Relation: LAC/2007/6044. — Reçu 1.400 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007065939/211/193.

(070069356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Carcani, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 52.756.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 16 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 16 mai 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

*Pour CARCANI*

Signature

Référence de publication: 2007065158/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05662. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Soparim S.A. Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 16.824.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 16 mai 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 16 mai 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

*Pour SOPARIM S.A. HOLDING*

Signature

Référence de publication: 2007065159/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Cork Quality Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 105.027.

—  
L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORK QUALITY SERVICES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 275 du 26 mars 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent Putzeys, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Magali Witwicki, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Karine Arroyo, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.
2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet principal, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de services à l'exception de toutes activités spécialement réglementées par la loi, ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations financières, mobilières et immobilières s'y rattachant directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Putzeys, M. Witwicki, K. Arroyo, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007. Relation: LAC/2007/6086. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007065908/242/63.

(070069618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**A.G. Buildings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.590.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mars 2007*

- Les démissions des sociétés FINDI S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, LOUV S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et MADAS S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées.

- Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Pedro Hernando, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Gregory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 19 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

A.G. BUILDINGS S.A.

I. Schul / G. Guissard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065164/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Emerald Box S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.039.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065447/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05959. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**NBC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 885.200,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.070.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société du 15 mai 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 15 mai 2007 que:

- Monsieur Michael Thomas, né le 3 septembre 1967, à Allegheny (U.S.A.), demeurant à L-9184 Schrondweiler, 9, rue Geischleid, a démissionné de sa fonction de gérant C de la Société avec effet au 15 mai 2007;

- Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Northampton, England, demeurant à 30, rue de Crecy, L-1364, Luxembourg, a été nommé gérant C de la Société avec effet au 15 mai 2007 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065166/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Holding Financière Joncs S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.284.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 4 mai 2007 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Emile Schneider de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Etienne Gillet, Expert-Comptable, né à Bastogne le 16 septembre 1968 avec adresse professionnelle 3B, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065168/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02427. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Eurofid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 92.176.

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de EUROFID S.à R.L., («l'Assemblée»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (ci-après la «Société»). La Société a été constituée suivant acte du notaire, Maître Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 18 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N ° 488 du 6 mai 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N ° 557 du 22 mai 2003 (ci-après, les «Statuts»):

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée à Mersch.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 5.000 (cinq mille) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocations;
2. Modification de l'article 7 des Statuts;
3. Ajout d'un article 10 sous le titre II des Statuts;
4. Renumérotation des articles

## 5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

### *Première résolution*

L'entière responsabilité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés présents se considérant dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été rendu disponible au préalable.

### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 7 des Statuts comme suit:

«Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Par contre, la cession entre vifs à un non associé n'est opposable à la société qu'avec l'accord écrit, préalable, spécial des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la société.

En cas de cession envisagée entre vifs à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption à notifier à la gérance. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sera celui proposé par le tiers non agréé.

Les parts sociales transmises pour cause de mort à des non-associés, héritiers réservataires, au conjoint survivant ou aux autres héritiers légaux verront les droits y attachés automatiquement suspendus dès transmission. Le processus d'exercice de la Promesse de Vente débutera dès transmission.

Les héritiers ou ayants droit de l'associé décédé ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens propres de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration de la Société durant le processus d'exercice de la Promesse de Vente.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont les héritiers), soit par la société elle-même.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Le prix de rachat des parts sociales sera déterminé sur la base d'une convention signée par tous les associés. A défaut de convention signée par tous les associés, le prix de rachat des parts sociales sera calculé sur la base de l'actif net réévalué de la société au dernier jour du mois précédent le décès.

Les cessions de parts sociales dûment autorisées s'opèrent par simple déclaration écrite de transfert signée, en un ou plusieurs documents, par le cédant et le cessionnaire.»

### *Troisième résolution*

Les Associés décident d'ajouter en Titre II un nouvel article 10 des Statuts comme suit:

«En cas de perte par l'un quelconque des associés de la société de la qualité d'«Associé», tel que ce terme est défini et selon les modalités arrêtées par les In House Rules de la Société, que tous les associés ont accepté en date du 1<sup>er</sup> avril 2006, le cas échéant, telles que modifiées, l'assemblée générale des associés statuant à la majorité des trois quarts du capital social de la société pourra, après avoir entendu l'associé ayant perdu la qualité d'«Associé» et lui avoir permis d'exposer ses vues, décider le rachat forcé des parts sociales de cet associé pour un prix par part sociale calculé selon la méthode déterminée à l'annexe 4 de la convention d'associés, étant entendu que les associés de la société considèrent que cette contrepartie correspond et correspondra à une juste indemnisation.

Après que le principe du rachat forcé ait été décidé conformément à l'alinéa qui précède, l'assemblée générale des associés décidera, à la majorité des trois quarts, (étant entendu que le vote de l'associé dont les parts sociales font l'objet du rachat forcé n'est pas requis) du sort des parts sociales concernées.

Le prix de rachat des parts sociales déterminé conformément à l'alinéa premier du présent article sera payé à l'associé concerné, au plus tard 15 (quinze) jours après la tenue de l'assemblée générale ayant décidé le rachat, par virement à un compte bancaire à désigner par l'associé concerné ou en cas de non désignation, par chèque moyennant lettre recommandée envoyée à la dernière adresse connue de cet associé.

Le rachat forcé des parts sociales de l'associé ayant perdu la qualité d'«Associé» s'opérera au jour du paiement du prix suivant les modalités désignées à l'alinéa qui précède. La décision visée au deuxième alinéa du présent article vaudra déclaration écrite de transfert au sens de l'article 7 huitième alinéa.»

### *Quatrième résolution*

Suite à l'introduction d'un nouvel article 10 des statuts, les anciens articles 10 à 18 sont renumérotés de 11 à 19. L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est clôturée.

Dont acte, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2006, vol. 438, fol. 96, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007065898/242/90.

(070069605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Soramat S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.010.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 avril 2007 à Luxembourg*

L'Assemblée décide de nommer comme Administrateur supplémentaire:

Monsieur Jacques Meys, Administrateur de Sociétés, 11, Kerinia Street, 4529 Pyrgos, Limassol (Chypre) né le 30 juillet 1951 à Etterbeek (Belgique).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2012.

Le nombre des administrateurs passe de 3 à 4.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007065169/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**International Credit Mutuel Reinsurance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 22.258.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 2 mai 2007*

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.

*Pour INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL REINSURANCE*

C. Besnehard

Référence de publication: 2007065170/682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03549. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Dolpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 302.125.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.973.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique, le 6 décembre 2006*

- L'Associé Unique renouvelle les mandats de Gérant de Monsieur André Galle, demeurant Burgemeester Geillstraat, 26 à NL-4531 EC Terneuzen et de Monsieur Joachim Thalacker, demeurant Zeilstrasse, 14 à D-61476 Kronberg. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007065912/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05547. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Euler Hermes Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 36.134.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 25 avril 2007*

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de:

Monsieur Benoît des Cressonnières

Monsieur Frédéric Biziere

Monsieur Christian Feltesse

Monsieur Philippe Simonet

Monsieur Alain Ansaldi

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

- L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.

*Pour EULER HERMES RE*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065171/682/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03550. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**LuxCo 25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.465.

Il résulte du contrat de vente et d'achat de parts sociales du 9 mai 2007 que TMF CORPORATE SERVICES S.A., R.C.S. n° B 84.993, ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a cédé les 500 parts sociales ordinaires de la Société à STANDTECH A/S, société danoise inscrite auprès du Registre danois des Sociétés sous le numéro 27.981.402, ayant son siège social au 102E, Strandvejen, DK-2900 Hellerup, Danemark, de sorte que toutes les parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entière de son capital social sont désormais détenues comme tel:

- STANDTECH A/S: 500 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

*Pour la société*

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

*Gérant unique*

Signatures

Référence de publication: 2007065172/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05910. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Jetlux Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 22, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 128.170.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ahmed Nouma, employé, né le 19 juin 1976 à Sousse, demeurant au 22, bd de Verdun, L-2670 Luxembourg; et

2.- Monsieur Amine Ben Ftima, commerçant, né le 1<sup>er</sup> septembre 1974 à Sousse (Tunisie) demeurant au 6, rue de Palestine à 4000 Sousse (Tunisie), ici représenté par Monsieur Ahmed Nouma, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de JETLUX EUROPE S. à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet, la prestation de services en tours opérateurs, construction et élaboration de voyages à forfait, vente de titres de voyages, réservation de nuitées d'hôtels, réservation de voitures de location, organisation de circuits touristiques, voyages incentives et voyages à thèmes, ainsi que tout autre service lié au tourisme et au voyage. La Société pourra effectuer toute opération commerciale, financière, mobilière et immobilière se rattachant à son objet principal et/ou étant de nature à en faciliter l'extension et le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'assemblée générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, les comparants précités ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Ahmed Nouma, prénommé, deux cent cinquante cinq parts . . . . .	250
2.- Monsieur Amine Ben Ftima, prénommé, deux cent quarante cinq parts . . . . .	250
Total: cinq cents parts . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Ahmed Nouma, prénommé, employé, né le 19 juin 1976 à Sousse, demeurant au 22, bd de Verdun, L-2670 Luxembourg.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la Société est établi à l'adresse suivante:

22, bd de Verdun, L-2670 Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Nouma, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007. Relation: LAC /2007/7787. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007065846/202/115.

(070069595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Thes Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.837.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 4 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 4 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

THES EUROPE S.A.

Signatures

mandataires

Référence de publication: 2007065173/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05266. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Credit Alpha Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.961.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 mai 2007*

1. Monsieur Ty Wallach a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Richard Munn, né le 31 juillet 1958 à Ware (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à SW1Y 5ES Londres (Royaume-Uni), 6th Floor, 83, Pall Mall, a été nommé comme gérant de la catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

CREDIT ALPHA FUNDING I S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007065174/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05696. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Sofires S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.290.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2007065566/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06204. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Credit Alpha Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.960.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 mai 2007*

1. Monsieur Ty Wallach a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Richard Munn, né le 31 juillet 1958 à Ware (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à SW1Y 5ES Londres (Royaume-Uni), 6th Floor, 83, Pall Mall, a été nommé comme gérant de la catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

CREDIT ALPHA FUNDING II S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007065175/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05697. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**OHSF Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.951.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 mai 2007*

1. Monsieur Ty Wallach a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Richard Munn, né le 31 juillet 1958 à Ware (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à SW1Y 5ES Londres (Royaume-Uni), 6th Floor, 83, Pall Mall, a été nommé comme gérant de la catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

OHSF FUNDING II S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007065176/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05698. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Santorini S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 34.358.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Pour SANTORINI S.A.

C. Schweitzer

Administrateur

Référence de publication: 2007065442/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02811. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

**Credit Opportunities European Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 113.031.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 mai 2007*

1. Monsieur Ty Wallach a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Richard Munn, né le 31 juillet 1958 à Ware (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à SW1Y 5ES Londres (Royaume-Uni), 6th Floor, 83, Pall Mall, a été nommé comme gérant de la catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

CREDIT OPPORTUNITIES EUROPEAN FUNDING S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007065177/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05733. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**3 P & Partner Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 78.730.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 avril 2007*

1. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., dont le mandat est venu à échéance.
2. Monsieur André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
3. Monsieur Gérard Matheis, directeur, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
4. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseiller, né le 11 mars 1968 à Emmerich (Allemagne) ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour 3 P & PARTNER HOLDING S.A.  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007065178/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Tuscany Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.949.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 4 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme  
TUSCANY REAL ESTATE S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007065179/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Polyle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.010.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 4 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme  
POLYLE S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007065180/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05241. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Leudelange, le 23 mai 2007.

MILlicom INTERNATIONAL CELLULAR S.A.

C. Wintersdorff

Directrice Juridique

Référence de publication: 2007065577/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007, réf. LSO-CF00068. - Reçu 110 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Prizor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.733.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 4 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 4 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny Sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

PRIZOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065181/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Redlux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.349.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 4 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 4 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny Sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme  
REDLUX INTERNATIONAL S.A.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007065183/521/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05243. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Regenbogenzwei S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.032.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 4 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny Sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme  
REGENBOGENZWEI S.A.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007065184/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Rhodos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.874.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 4 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny Sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme  
RHODOS S.A.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007065185/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05247. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**GPB Credit Risk Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.162.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société qui s'est tenu au siège, le 10 février 2006, que:  
DELOITTE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Section B, sous le numéro 67.895, été élue réviseur d'entreprises de la Société, avec effet au 10 février 2006 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2007065191/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02665. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Santatecla S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.971.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 4 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny Sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

SANTATECLA S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007065186/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05250. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**LDV Management AERIUM III S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 101.635.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 19 avril 2007*

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de réduire le nombre des membres du conseil de surveillance de 4 à 3.
- L'assemblée révoque, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2007, Monsieur Nicholas Barham et Monsieur Collin Hill, de leur fonction de membres du conseil de surveillance.
- L'assemblée décide de pourvoir au poste de membre du conseil de surveillance:
  - Monsieur Ely Michel Ruimy, résidant à 121, avenue des Champs Élysées, F-75008 Paris (France).
- Le mandat du nouveau membre du conseil de surveillance prendra fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la société au 31 mars 2005

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour LDV MANAGEMENT AERIUM III S.C.A

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065187/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE06858. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**MLArg Real Estate 5, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.703.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth April,

Before Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 96.380;

being the sole shareholder of MLArg REAL ESTATE 5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 124.703 (the «Company»),

duly represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The appearing party representing the entire corporate capital then deliberate upon the following agenda:

*Agenda*

1. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) up to one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) by payment in cash of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) by the issue of six thousand eight hundred forty (6,840) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follow:

« **Art. 5.1.** The Company's share capital is fixed at one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) represented by seven thousand three hundred forty (7,340) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) up to one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) by payment in cash of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) by the issue of six thousand eight hundred forty (6,840) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

All the issued shares are fully paid up by MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., prenamed by a contribution in cash so that the amount of one hundred seventy-one thousand euro (EUR 171,000.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

Further to the foregoing resolution, article 5.1 of the articles of incorporation is modified and now reads as follows:

« **Art. 5.1.** The Company's share capital is fixed at one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500.-) represented by seven thousand three hundred forty (7,340) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

The sole shareholder decides to approve the amendment of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital.

### *Estimation of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at two thousand nine hundred euro (2,900.- Eur).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-six Avril,

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les Lois du Grand Duché de Luxembourg, et ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 96.380;

étant l'associé unique de MLArg REAL ESTATE 5 S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 124.703, (la «Société»)

dûment représenté par Ute Bräuer, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle a été signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cent euros (EUR 183.500,-) par paiement en espèce de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) par l'émission de six mille huit cent quarante (6.840) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 183.500,-) représenté par sept mille trois cent quarante (7.340) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 183.500,-) par paiement en espèce de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) par l'émission de six mille huit cent quarante (6.840) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-).

Toutes les parts sociales émises ont été entièrement libérées par MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., ci-dessus nommée par un apport en numéraire afin que la somme de cent soixante et onze mille euros (EUR 171.000,-) affectée au capital social soit à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide la modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un montant de cent quatre vingt trois mille cinq cent euros (EUR 183.500,-) représenté par sept mille trois cent quarante (7.340) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

L'associé unique décide d'approuver le changement des statuts de la Société afin de prendre en compte l'augmentation du capital social.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de deux mille neuf cents euros (2.900,- Eur).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 2 mai 2007. MER/2007/515. — Reçu 1.710 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mai 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007065195/243/116.

(070068843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

---

**Steel Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 99.775.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 4 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny Sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

STEEL FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065189/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**UMA, Unified Management Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.927.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 mai 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 4 mai 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

Mme Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny Sur Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

en remplacement de la société EDIFAC S.A. société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.257.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme  
UMA, UNIFIED MANAGEMENT ASSOCIATES S.A.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007065190/1022/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05253. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Investors Retail Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 100.642.

Il résulte des résolutions des associés en date du 4 mai 2007 que les associés ont décidé de prolonger les mandats avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

- TMF CORPORATE SERVICES S.A. en tant que gérant de la Société;
- L'ALLIANCE REVISION S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour avis conforme  
TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2007065193/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Eaton Holding V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 128.126.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EATON WORLDWIDE LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, with office address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA,

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, by virtue of a proxy given on May 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

« **Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition and holding of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any se-

curities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of EATON HOLDING V S.à r.l.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (€ 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

## Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board may be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

**Art. 14. Liability- Indemnification.** The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

### *Subscription - Payment*

All the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (€ 25.-) each, have been subscribed by EATON WORLDWIDE LLC, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand euros.

### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at five (5).

2. Appoint the following persons as Managers:

- Mr. David O. Otto, Vice President - Treasurer, residing at 12204 Fox Run Drive, Chesterland, Ohio 44026, United States of America;

- Mr. Ken Semelsberger, Vice President - Treasurer and Corporate Development, residing at Carlton ct. 20706, OH 44149 Strongville, United States of America;

- Mr. James Dewar Pryde, Vice President - Finance and Administration, residing at Chemin des Bosquets 1, CH-1024 Ecublens, Switzerland;

- Mr. Robert Elliott, Vice President - Assistant Treasurer, residing at 22, route de l'Etraz, CH-1136 Bussy-Chardonney, Switzerland;

- Mr. Darren Byrka, Country Controller, residing at 1e Helmersstraat 53 H, 1054DB Amsterdam, The Netherlands;

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorze mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EATON WORLDWIDE LLC, une limited liability company de droit du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, comté de New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis,

représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée en mai 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations et la détention, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination EATON HOLDING V S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

#### **Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.**

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Chapitre VII. Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

##### *Souscription - Libération*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par EATON WORLDWIDE LLC, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

##### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

##### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à cinq (5).
  2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants:
    - M. David O. Otto, Vice-Président - Trésorerie, demeurant au 12204 Fox Run Drive, Chesterland, Ohio 44026, Etats-Unis;
    - M. Ken Semelsberger, Vice Président - Trésorerie et développement de société, demeurant au Carlton ct. 20706, OH 44149 Strongville, Etats-Unis;
    - M. James Dewar Pryde, Vice Président - Finance et Administration, demeurant au Chemin des Bosquets 1, CH-1024 Ecublens, Suisse;
    - M. Robert Elliott, Vice Président - Assistant trésorerie, demeurant au 22, route de l'Etraz, CH-1136 Bussy-Char-donney, Suisse;
    - M. Darren Byrka, Directeur Régional, demeurant au 1e Helemersstraat 53 H, 1054DB Amsterdam, Pays-Bas.
- La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, Relation: LAC/2007/8592. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007065946/211/477.

(070069363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**Roof Russia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.487.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en son siège en date du 9 mai 2007, que:

ERNST & YOUNG, société anonyme immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été nommée réviseur d'entreprises, avec effet rétroactif au 28 février 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2007065194/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05752. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**Minesco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Refralux S.à.r.l.)**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 10.830.

L'an deux mille sept, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PARTICIPATIONS ET INVESTISSEMENTS MINERAUX S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg ayant son siège sociale au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.179,

ici représentée par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société REFRALUX, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié, du 29 janvier 1973, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 149 de 1973 (page 7.137).

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier sa dénomination sociale en MINESCO S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'associé unique accepte la démission de tous les gérants actuels, Monsieur Günter Heidrich, Carel Kam, Dr Herbert Müller-Roden, Monsieur André Simon, Monsieur Michael Irle et Monsieur Norwin Schwermer.

En conséquence, l'associé unique décide de nommer trois nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Léon A. Lhoist, administrateur de sociétés, né le 24 avril 1950 à Liège (Belgique) demeurant avenue de Fleurs, 8, B-1050 Bruxelles

2) Monsieur Xavier Pauwels, employé privé, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles (Belgique) ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

3) Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, né le 29 avril 1956 à Briey (France) ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et de procéder à une refonte totale des statuts comme suit:

**«Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, sous la dénomination de MINESCO S.à r.l. (la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée ; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles et financières estimées utiles pour l'accomplissement de son objet, en accord avec les lois luxembourgeoises et les présents statuts.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 500.000,- (cinq cents mille euros) représenté par 200 (deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

### **Titre III.- Gérance**

**Art. 9.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du conseil de gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 11.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

#### **Titre IV.- Décisions des associés**

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 14.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

#### **Titre V.- Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la Société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### **Titre VI.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

### Titre VII.- Dispositions générales

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.»  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, Relation: LAC/2007/5844. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007066099/242/195.

(070069634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

### Syndicat Général-Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 42.245.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 20 avril 2007*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide d'augmenter le nombre actuel des Administrateurs de 3 pour le porter à 4;
- L'Assemblée décide de nommer comme nouvel Administrateur Monsieur Paul de Cooman, demeurant au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2007;

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs suivants:

M. Jean-Pierre Dupret

M. Philippe Dupret

M. Claude Weber

Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2007;

- L'Assemblée renomme MAZARS S.A., avec siège social au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007065196/4685/29.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070068042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

### M.T.I.I. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 81.999.

L'an deux mille sept, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société M.T.I.I. S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 81.999.

La Société a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 27 avril 2001, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1077 du 28 novembre 2001.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa création.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312),

laquelle est ici représentée par:

a) Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Jean-Marc Debaty, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- MALAKA INTERNATIONAL S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 57.025),

ici représentée par deux (2) de ses administrateurs, habilités à engager valablement ladite société par leur signature conjointe;

a) Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Jean-Marc Debaty, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Lesquelles personnes comparantes, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions des associés, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier intégralement l'objet social existant de la Société de façon à ce que cet objet se lise désormais comme suit:

«L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit changement intégral de l'objet social, l'assemblée générale des associés décide de modifier en conséquence l'article quatre (4) des statuts de la Société pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier l'article quatorze (14) des statuts comme suit:

« **Art. 14.** L'année sociale comme le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.»

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Cannizzaro di Belmontino, J.-M. Debaty, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2007. Relation: EAC/2007/2972. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007065253/239/79.

(070068674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

### **Weber Frères Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9764 Marnach, 24, route de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.073.

#### STATUTS

L'an deux mille sept, le seize mai.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1. Monsieur Fernand Weber, entrepreneur de constructions, né à Clervaux, le 1<sup>er</sup> juin 1952, matricule n<sup>o</sup> 1952 06 01 336, demeurant à L-9764 Marnach, 24, route de Marbourg.

2. Monsieur Camille Weber, entrepreneur de constructions, né à Diekirch, le 4 mai 1958, matricule n<sup>o</sup> 1958 05 04 275, demeurant à L-9713 Clervaux, 26A, rue Ley.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

- l'acquisition et la mise en valeur de biens, la gestion immobilière et mobilière.

Elle peut également faire toutes opérations de participations, cautionnements, industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de WEBER FRERES PARTICIPATIONS S.à.r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Marnach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

Monsieur Fernand Weber, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Monsieur Camille Weber, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

**Art. 10.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 13.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Déclaration pour le fisc*

Conformément aux articles 6 et 7 de la loi modifiée du 29 décembre 1971, la société WEBER FRERES PARTICIPATIONS S.à.r.l. est à considérer comme société familiale.

#### *Réunion des associés*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérants: Monsieur Fernand Weber, prénommé, et Monsieur Camille Weber, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Le siège est établi à L-9764 Marnach, 24, route de Marbourg.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Weber, C. Weber, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 22 mai 2007. Relation: DIE/2007/1763. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007065200/234/93.

(070068176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

---

**Galleria I, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.317.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG

*Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2007065443/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2007, réf. LSO-CF00489. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**LuxCo 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.603.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 27 avril 2007 que NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY OEIC, ayant son siège social au 1, Knightsbridge Green, SW1X 7NE Londres, Royaume-Uni, inscrite auprès de la «Companies House» du Royaume-Uni sous le numéro IC000511, a vendu ses 500 parts sociales ordinaires détenues dans la Société BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au 138-142, Waterhouse Square, Holborn, EC IN 2TH Londres, Royaume-Uni, inscrite auprès de la «Companies House» du Royaume-Uni sous le numéro 00220905, de sorte que toutes les parts sociales ordinaires de la Société représentant l'intégralité de son capital sont désormais détenues par BRITISH OVERSEAS BANK NOMINEES LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

*Pour la société*

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

S. Mellinger / X. Kotoula

*Signataire autorisé / Administrateur*

Référence de publication: 2007065338/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06499. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Timesavers s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 88.919.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065464/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05583. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Leroy Merlin Participations & Cie Valaction, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.283.

—  
*Assemblée Générale ordinaire du 4 avril 2007*

La société KPMG AUDIT S.à r.l., avec siège à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.590, a été désignée comme réviseur externe jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour *LEROY MERLIN PARTICIPATIONS & CIE VALACTION*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007065917/1261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE05047. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Luxembourg China S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 90.082.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 avril 2007*

Le mandat des administrateurs:

Monsieur Jacquot Schwertzer, industriel, demeurant à 5360 Schrassig, 51, rue d'Oetrange,

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

Monsieur François Tesch, directeur, demeurant à 1899 Kockelscheuer, 45A, route de Bettembourg

et du commissaire aux comptes Monsieur Jean-Yves Colson, demeurant à 2412 Luxembourg, 40, Rangwé sont renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour avis sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007065922/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05792. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**France Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 47.988.

—  
*Extrait des résolutions prises à la réunion du conseil d'administration du 3 mai 2007*

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, est élu comme président du conseil d'administration. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008, approuvant les comptes annuels de 2007.

Luxembourg, 15 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007065925/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05780. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**France Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 47.988.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 3 mai 2007*

Les mandats de Maîtres Albert Wildgen, Pierre Metzler et François Brouxel, tous les trois avocats demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en tant qu'administrateurs de la société sont renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le mandat du commissaire aux comptes, la société AACO S.à r.l. (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING S.à r.l.), avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2007065923/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Pescatore Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 63.303.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007065609/309/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07143. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Pylos Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.877.

—  
Les statuts coordonnés de la société au 15 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mai 2007.

M. Lecuit

*Notaire*

Référence de publication: 2007065608/243/13.

(070068833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

---

**BBVA Durbana International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 27.711.

—  
La distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

V. Jean / N. Petricic

*Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2007065642/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04877. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Tonsley Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 72.833.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007065654/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06060. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070069268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**First Euro Industrial Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 88.533.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 mai 2007.

J.-J. Wagner

*Notaire*

Référence de publication: 2007065655/239/12.

(070068779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

---

**Orchape-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 122.355.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mai 2007.

J.-J. Wagner

*Notaire*

Référence de publication: 2007065658/239/12.

(070068691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

---

**Bureau de Courtage Paul Hauffels s.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. AXA Agence Générale Paul Hauffels s.à r.l.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 29, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 77.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 25 mai 2007.

M. Weinandy

Notaire

Référence de publication: 2007065660/238/13.

(070069325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**E.M.B.I. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1226 Luxembourg, 17, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 100.548.

—  
*Décision du gérant du 30 avril 2007*

Le gérant de la société E.M.B.I S.à.r.l. a décidé, de transférer le siège social de la société au 17, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 mai 2007.

*Pour E.M.B.I. S.à.r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007065602/3130/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04162. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070069159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2007.

---

**Young, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 35.587.

—  
Distribution de dividende relative à l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

F. Waltzing / C.-I. Berge

*Mandataire Principal / Mandataire Principal*

Référence de publication: 2007065647/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02138. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070069266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

---

**Simo-Haustechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.168.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den vierten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Guido Stephan Simo, Zentralheizungs- und Lüftungsbauer, geboren in Trier (Deutschland), am 15. März 1970, wohnhaft in D-54298 Welschbillig, Gartenstrasse 6 (Deutschland).

Welcher Kompagent, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Der vorbenannte Kompagent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung SIMO-HAUSTECHNIK S.à r.l.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Strassen.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

**Art. 3.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Installation von Heizungs- und Sanitäreinrichtungen sowie der An- und Verkauf von Materialien in dieser Branche.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

**Art. 4.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend-vierhundert Euro (€ 12.400,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertvierundzwanzig Euro (€ 124,-).

Alle einhundert (100) Anteile wurden von Herrn Guido Stephan Simo, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Geschäftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendvierhundert Euro (€ 12.400,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

**Art. 8.** Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfall des einzigen Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

**Art. 11.** Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafter können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

**Art. 12.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,

- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

**Art. 14.** Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendzweihundert Euro (€ 1.200,-) abgeschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Guido Stephan Simo, vorgenannt, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Er kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. S. Simo, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007. Relation: LAC/2007/7657. — Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 31. Mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007065878/202/102.

(070069592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.

**Praktiker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.196.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 7 mai 2007 que l'associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

*Pour la société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007065342/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06504. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070069309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2007.